



Assemblée des Français de l'étranger

23^{ème} session (5-9 octobre 2015)

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Président : M. DELL'AQUILA Bruno
Vice-président : M. BENICHOU Gérard

M. BERTE Jean-François
M. HASNAOUI Fwad
Mme LAVERGNE Cécile
M. MAINGUY Jean-Louis
Mme MARTIN Catya
M. OUEDRAOGO Ousmane
M. PARTY Geoffrey
Mme PRATO Régine
M. REGNARD Damien
M. SENAC Gérard
M. SEROL Hervé
Mme VARRIN Françoise

La Commission de la Sécurité et de la Protection des Personnes et des Biens a fait preuve d'éclectisme dans le choix des intervenants :

- le Professeur Jean-François DELFRAISSY, Coordinateur National de la Réponse Ebola nous a parlé des leçons à tirer de l'épidémie récente en Afrique de l'Ouest. (*Rapporteuse : Françoise VARRIN*)

- le Général de Brigade Aérienne Jean-François FERLET, chef du Centre de Planification et de Conduite des Opérations des Armées (CPCO) a évoqué les actions militaires françaises dans l'arc de crise qui va de la Bande Saharo-Sahélienne au Proche-Orient. (*Rapporteur : Geoffrey PARTY*)

- M. Éric BELLEMIN-COMTE, Conseiller pour la Sécurité Intérieure du Coordonnateur National du Renseignement nous a présenté la réorganisation du Renseignement Français. (*Rapporteur : Geoffrey PARTY*)

- M. Philippe RHIGINI, en sa qualité de Chef de Mission nous a exposé la Politique des Visas. (*Rapporteuse : Cécile LAVERGNE*)

- Mme Nathalie FAUSSAT, Directeur du Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et autres Infractions nous a fait un intéressant exposé sur les possibilités et les procédures d'indemnisation. (*Rapporteur : Jean-François BERTE*)

- Enfin nous nous sommes longuement entretenus des crises en cours avec M. Patrice PAOLI, directeur du Centre de Crise et de Soutien (CdCS) du MAEDI. Nous nous félicitons de l'intérêt que le directeur porte - à travers notre Commission - à tous les Conseillers Consulaires et à notre Assemblée. Son collaborateur en charge de la Cartographie, M. Julian MIRALLES, nous a montré l'évolution du géo-référencement qui devrait être opérationnel en 2016 et qui sera un outil incomparable dans la gestion des crises à l'étranger. (*Rapporteur : Jean-Louis MAINGUY*)

Le Président souhaite préciser que la Commission a travaillé en parfaite harmonie et a apprécié la très grande qualité de toutes les interventions. Chaque rapporteur par thème vous présentera son compte-rendu.

Un questionnaire sur la sécurité sera adressé aux Conseillers et une présentation rapide va vous en être faite par M. Hervé SEROL, son concepteur.

Par ailleurs la Commission présente à l'Assemblée :

- une motion, affichée depuis plus de 24 heures, élaborée sur demande des deux Conseillers AFE de Madagascar et qui n'est pas soumise au vote ;
- et cinq Résolutions soumises au vote.

PRESENTATION DES GRANDES EPIDEMIES RECENTES

Coordinateur National de la Réponse Ebola, Professeur Jean-François DELFRAISSY

La surprise éprouvée par la communauté médicale et l'OMS de l'émergence d'une épidémie de fièvre hémorragique type EBOLA dans trois pays d'Afrique de l'Ouest (cette maladie étant restée depuis 1976 cantonnée à l'Afrique Centrale, limitée à de petits foyers d'infection facile à circonscrire) a amené la création en 2014 auprès de la présidence d'une « task force ». Pour tenter de comprendre comment un virus connu et à vecteur identique était devenu une crise sanitaire impossible à régler avec une politique strictement médicale et à susciter un si grand retard dans sa prise en charge globale.

Une fois le virus isolé dans le laboratoire P4 de Lyon (Mérieux Inserm) il a fallu 2 mois pour cette prise de conscience.

La méthode strictement médico-sanitaire d'isolement des malades et une interdiction totale d'accepter les rites funéraires traditionnels ont suscité un rejet dans la population déjà affaiblie par les crises politiques violentes dans ces pays favorisant le passage d'une crise sanitaire vers une crise humanitaire et sociétale.

Le groupe de travail dirigé par le Professeur DELFRAISSY qui prendra fin le 15 octobre 2015 a dégagé plusieurs points :

- qu'il n'existait pas de réseau d'alerte et de surveillance satisfaisant au niveau de ces pays et les ONG ne peuvent pas pallier à ces manquements ;
- que les systèmes de modélisation utilisés en épidémiologie ne suffisent pas ;
- que l'OMS a réagi très tard et a globalement dysfonctionné ;
- que le rôle de nos ambassades est capital dans ces crises.

Il s'avère ainsi que la création d'une diplomatie sanitaire devient indispensable pour tenter de prévenir la répétition de tels drames.

Enfin, la prise en charge de ce genre de crise sanitaire met en lumière le risque de bio-terrorisme et de l'importance de mener des recherches dans ce domaine.

(Rapporteuse: Françoise VARRIN)

DEPLOIEMENT DES FORCES ARMEES FRANÇAISES

Général de Brigade Aérienne Jean-François FERLET

Le Général Jean-François FERLET, chef du Centre de Planification et de Coordination des Opérations (CPCO), est venu nous présenter la situation du déploiement des armées françaises en réponse au contexte actuel. Situé à Balard, le CPCO est l'organe central permettant au chef de l'État d'exercer le commandement opérationnel de l'ensemble des forces militaires françaises engagées en opération, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur du territoire national.

Le chef du CPCO est situé dans la chaîne de commandement en 4^e position après le chef de l'État, le chef d'état-major des armées et le sous-chef « Opérations ».

Situation Générale

On observe une multiplication des zones de crises. Il s'agit de crises installées dans la durée et mondialisées. Elles ont des implications sur le territoire national et provoquent des flux de migrants dont on a aujourd'hui du mal à évaluer les conséquences. Qui plus est, nous avons à faire à un adversaire, à l'exemple de Daech, qui a une volonté d'action globale et souhaite détruire notre modèle de société.

La gestion de ces menaces, alimentées par des questions religieuses, énergétiques et certains trafics, est complexifiée par l'émergence de plusieurs puissances régionales souhaitant chacune jouer un rôle dans ces différentes crises. En parallèle, on observe un phénomène de lassitude des opinions publiques occidentales, pour lesquelles une actualité chasse l'autre, vis-à-vis de conflits installés dans la durée. Ce qui est un phénomène inquiétant à un moment où nous faisons face à un ennemi protéiforme et particulièrement déterminé.

Déploiement des armées françaises

- 8 000 personnels dans les DOM-TOM.
- 4 000 hommes pré-positionnés dans ce que l'on appelle l'arc de crise (du Maghreb au Moyen-Orient) : notamment à Djibouti, aux Emirats Arabes Unis, en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal. Leur mission est de stabiliser les régions où ils se trouvent tout en étant prêts à intervenir rapidement.
- 3 opérations importantes en cours :
 - *L'opération Barkhane* au Sahel. Déclenchée initialement en réponse à la menace de la prise de Bamako par les djihadistes, il s'agit à présent d'un effort majeur mobilisant 4000 hommes sur une zone immense qui fait neuf fois la France. Elle vise à lutter contre les groupes armés djihadistes salafistes dans toute la région, particulièrement en s'attaquant aux flux et trafics entre le Mali et la Libye.
Cet effort est cependant freiné aujourd'hui par la zone de non droit qu'est la Libye qui offre, par conséquent, aux groupes terroristes une base arrière.
A noter, à la marge de l'opération Barkhane, un soutien logistique aux pays qui luttent contre Boko Haram.
 - *L'opération Sangaris* en Centrafrique. La France est intervenue, afin d'éviter que le pays ne sombre dans le chaos suite au renversement du président Bozizé, car elle était en mesure de le faire rapidement, mais elle n'a pas vocation à rester, et doit être relevée par une force de 10 000 hommes de l'ONU. Bien que les effectifs soient déjà passés de 1 500 hommes à 900 hommes et qu'il y ait un processus électoral engagé, des événements récents soulèvent un doute sur un désengagement imminent.
 - Enfin, *l'opération CHAMMAL*, engagée le 19 septembre 2014 pour fournir un soutien aérien dans la lutte contre Daech en Irak et, depuis septembre 2015, étendue au territoire syrien avec notamment la destruction de camps d'entraînement islamistes. Cette opération mobilise 700 militaires français et 14 avions. Il s'agit d'une crise extrêmement complexe avec des puissances régionales et internationales aux intérêts parfois antagonistes, face à un ennemi qui emploie des méthodes particulièrement violentes, qui n'hésite pas à s'abriter derrière la population civile et qui cherche à frapper directement notre territoire national.
Non seulement, la situation en Irak et en Syrie n'évolue pas très favorablement pour le moment, mais en plus, la menace s'étend avec plus d'une centaine d'allégeances à Daech de groupes terroristes situés dans une zone allant du Caucase au Nigeria en passant par le Sinaï.
- A cette projection des forces, vient s'ajouter la protection du territoire national qui est en alerte Vigipirate maximale via les opérations Sentinelle et Cuirasse qui mobilisent actuellement 7.000 hommes.

L'Armée Française est aujourd'hui au maximum de sa capacité opérationnelle ce qui, d'ailleurs, a des répercussions sur l'entraînement et le degré de fatigue des militaires. Le pouvoir politique,

prenant en compte cette situation, a annulé la suppression de certains postes qui était prévue (18 000 hommes) et sanctuarisé le budget de la défense.

A noter le coût de ce déploiement pour les finances publiques : environ 1 milliard d'euros. Particulièrement l'Opération CHAMMAL qui coûte cher en munitions.

(Rapporteur : Geoffrey PARTY)

LA NOUVELLE ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT FRANÇAIS

Contrôleur général Éric BELLEMIN-COMTE

Notre Commission a reçu Monsieur Éric BELLEMIN-COMTE, conseiller auprès du Coordonateur National du Renseignement. Ce dernier nous a présenté la réorganisation récente du « renseignement français » face à l'évolution des menaces, et notamment de la menace terroriste. Par renseignement, on entend l'obtention de l'information dont nous avons besoin, là où les moyens conventionnels ont échoué, afin d'informer les plus hautes autorités de l'Etat et de leur donner des options pour protéger nos compatriotes et nos intérêts.

En effet, nous sommes passés d'un monde bipolaire avec des mouvements terroristes structurés répondant souvent à des États, c'est à dire avec lesquels il existait des « marges de négociation », à un monde multipolaire avec une menace diffuse en particulier dans la région Maghreb/Moyen-Orient et avec un développement de l'« amateurisme » terroriste ce qui le rend beaucoup plus difficile à appréhender. En outre, à une menace de guerre généralisée conventionnelle, a succédé une multitude de conflits hybrides bien plus difficiles à appréhender pour les États. A cela vient s'ajouter une nouvelle menace non conventionnelle, celle de l'utilisation de l'espace internet par différents acteurs, terroristes ou officines étatiques, cherchant à nuire aux intérêts de la France. Cyber-espace qui induit un effet démultiplicateur de la menace. Par exemple, elle permet à n'importe quel terroriste de faire du recrutement.

La priorité qu'est la menace terroriste, ne doit pas laisser oublier les autres menaces qui concernent les enjeux de souveraineté technologique, financière, économique et d'approvisionnement de la France.

Ces évolutions ont conduit la France à mener une grande réflexion dont a résulté deux livres blancs traitant de la défense et de la sécurité nationale en 2008 et 2013. La conclusion de cette réflexion, pour demeurer efficace, c'est-à-dire répondre à la menace de façon ciblée, pour garder notre indépendance vis-à-vis de nos partenaires, est que le renseignement doit être assumé, renforcé, mieux coordonné et, considérant nos institutions, en liaison direct avec le sommet de l'État tout en étant soumis à un certain contrôle du parlement. Pour répondre à cette nécessité, une réorganisation en deux étapes a été conduite.

La première étape de cette réorganisation a consisté à identifier les services spécialisés, c'est-à-dire ceux dont le renseignement est le cœur de métier. Ils sont au nombre de six :

- la DGSE, renseignement extérieur
- la DRM, renseignement militaire
- la DPSD, protection des biens et des personnels de l'armée et protection de l'industrie de défense
- la DGSI, renseignement intérieur
- la DNRED, renseignement des douanes
- Tracfin, renseignement financier.

La deuxième étape, afin de coordonner, orienter et piloter, sans se substituer aux ministères de tutelle des différents services, mais aussi de suivre la mise en œuvre des décisions prises au plus haut niveau de l'État quant au renseignement, le poste de coordonnateur national du renseignement a été créé pour conseiller le Président de la République et participer aux activités de son cabinet. Il a pour mission de coordonner, de rationaliser et de mutualiser le renseignement, de veiller à l'adaptation juridique de l'activité de renseignement et de piloter « l'académie du renseignement » qui ouvre cette activité sur la société civile.

Le coordonnateur national est entouré d'une petite équipe de six personnes qui organise le conseil restreint des ministres que l'on appelle le conseil national du renseignement, clé de voute de l'organisation du renseignement en France. Il suit l'application des décisions prises par ce conseil, sans toutefois en assumer la responsabilité qui reste celle des différents ministères.

(Rapporteur : Geoffrey PARTY)

MISSION POUR LA POLITIQUE DES VISAS

Chef de mission pour la politique des visas, M. Philippe RIGHINI

La DFAE compte 3 300 agents, 32% traitent des visas.

Les demandes de visas en 2014 s'élèvent à 3 190 000 ce qui représente 160 millions de recettes.

Le taux de refus moyen s'élève à 9% et reste stable depuis plus de six ans.

L'objectif fixe est d'atteindre les 5 millions de visas pour 2020.

La politique des visas est un domaine de dualité permanente :

- Ministère de l'Intérieur et Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.
- Législation : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) et Code européen.
- Court séjour (Schengen) et longue durée.

Il existe 350 types de visas en France.

La politique des visas a deux objectifs :

1. Qualité de l'instruction

Elle repose sur l'information qui doit être la plus large, en plusieurs langues et dans tous les formats (sur tous les sites publics : ministère, ambassades, consulats).

Il s'agit également d'inciter à travailler sur rendez-vous.

Enfin la tendance à l'externalisation des services permet pour les gros postes d'améliorer l'instruction.

Cela passe également par de meilleures conditions d'accueil, avec des délais de réponse de plus en plus courts : 48h pour tous les courts séjours dans les pays qui ne sont pas soumis à consultation par d'autres pays membres de l'Union Européenne.

Par exemple : 19 pays consultés pour l'Allemagne qui répond sous 3 jours, 11 pays consultés pour la Belgique qui répond sous 7 jours.

Il existe toujours de grandes disparités d'un poste à l'autre.

La qualité de l'instruction passe également par l'obligation de motiver le refus de court séjour. Il y a eu 18 000 contentieux en 2013, soit 3 fois plus qu'en 2006 Le taux de décision favorable devant le tribunal administratif est passé de 60% à 39% des recours administratifs.

2. Attractivité

C'est le mot d'ordre qui vise essentiellement deux publics : les touristes (83 millions de touristes en 2014) et les hommes d'affaire (court séjour), même si les visas ne dépassent pas 5 ans.

Des plaintes de nos partenaires européens de l'espace Schengen se font entendre en raison des interprétations plus souples de la part de la France.

La collecte de dossiers doit être la plus large possible et ainsi ne pas avoir à se déplacer dans les capitales des pays. L'idéal est d'avoir un seul lieu de délivrance et plusieurs points de collecte.

> Il convient d'essayer de réduire le nombre de justificatifs : la réservation hôtelière ou le billet d'avion ne sont pas des critères valables. Dans le cas de certains pays, il existe une liste commune de justificatifs.

> Une instruction visant à éviter que les personnes multipliant les courts séjours en France aient à présenter les mêmes dossiers.

Critères d'expédition des visas :

- Vigilance contre la fraude et l'immigration irrégulière. Des formations et stages pour agents ont lieu à cet effet.

Les fraudes ont évolué, ce ne sont plus les faux documents d'identité mais de faux documents sans valeur légale : bail etc.

- Respecter les contraintes liées à la sécurité c'est-à-dire que la personne n'apparaisse sur aucun fichier, savoir si elle est déjà rentrée légalement ou non avant, enfin si elle n'a pas été l'objet d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

Point concernant les interventions extérieures

Il existe différents types d'interventions :

- celles effectuées par les différents services de l'Ambassade
- les personnalités extérieures dont les Conseillers Consulaires (CC).

Il est important de rappeler que les visas ne sont évidemment pas une compétence des CC. Mais il existe une possibilité d'intervenir, par écrit.

Les risques sont les suivants :

> Court-circuit : aucun agent ne doit avoir à traiter un dossier de demande de visa du dépôt à l'expédition. Au minimum, il doit y avoir 4 agents : quittance, instruction, vignette, signature.

> Risque de corruption chez le prestataire.

> Abus de la part des intermédiaires de confiance.

> Lacunes dans le contrôle des justificatifs.

> Failles hiérarchique comme par exemple le désengagement de la hiérarchie.

> Vulnérabilité des agents de droit local.

> Vulnérabilité des agents de service.

> Désorganisation du service dû à une gestion non contrôlée des interventions.

> Responsabilité pénale : les Consuls généraux et les agents sont responsables de leurs

actes.

(Rapporteuse : Cécile LAVERGNE)

FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES DU TERRORISME ET D'AUTRES INFRACTIONS

Directeur des Affaires Juridiques et membre du Comité de Direction du FGTI, Mme FAUSSAT

Le Fonds de garantie des victimes des actes terroristes (FGTI), créé en 1986, est un organisme doté de personnalité civile, placé sous le contrôle du Ministère des Finances et géré par le Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO) qui a été créé pour sa part, en 1951. Quatre ministères sont représentés au sein de son Conseil d'administration.

Ce fonds a vocation à indemniser toutes personnes qui seraient victimes d'actes de terrorisme ou d'infractions de droit commun, commis dans n'importe quel pays du monde. Pour les événements survenus à l'étranger, le fonds n'indemnise que les Français et leurs ayant-droits d'autres nationalités. Pour les dossiers ouverts en France, ses garanties sont acquises à tous les résidents et personnes de passage.

Il a été créé à la suite de la vague d'attentats terroristes qui a sévi en France et qui a révélé l'absence de couverture pour les victimes des dommages corporels qui en résultaient, les assureurs excluant généralement cette garantie de leurs polices. Sa couverture a ensuite été étendue aux victimes d'infractions de droit commun par une loi de 1990 puis, en 2008, il s'est vu confier l'importante mission de recouvrer les dommages et intérêts alloués aux victimes par décision définitive de justice à caractère pénal.

Quelques chiffres : en 2014 le fonds a ouvert plus de 66 000 dossiers dont une centaine pour le terrorisme, plus de 15 000 pour les infractions de droit commun et pas loin de 51 000 dossiers d'aide au recouvrement. Le nombre de dossiers en cours concernant les recours contre les responsables avoisinait, à la fin de l'année dernière, le chiffre de 75 000 !

Les ressources financières : le fonds reçoit, par arrêté ministériel, une contribution de 3,30 euros applicable à toutes les polices d'assurance sur des biens situés sur le sol français. Cela représentait 285 millions d'euros pour l'année 2014. Cette contribution n'a pas changé depuis 2004. Les recours contre auteurs d'infractions ont représenté 71 millions et les produits financiers, 51 millions soit un total de ressources de 407 millions d'euros.

Les indemnisations et indemnités allouées :

- Terrorisme : 7 millions
- Infractions : 256 millions
- Aide au recouvrement : 27 millions

La couverture du FGTI : le fonds indemnise essentiellement les dommages corporels et les dommages économiques qui en résultent. La couverture est automatique et il n'est donc ni obligatoire ni nécessaire de s'assurer.

La prise en charge des victimes du terrorisme à l'étranger s'effectue naturellement et automatiquement via les réseaux diplomatiques et judiciaires. A réception des informations relatives à l'évènement terroriste via le MAEDI, les juristes du FGTI se mettent en rapport avec les victimes ou leurs ayant-droits, pour l'ouverture de leurs droits.

La procédure d'offre est basée sur le principe de la réparation intégrale du préjudice, assorti jusqu'en 2014, d'un préjudice spécifique de victime du terrorisme (PSVT) allant jusqu'à 40% du montant alloué au titre du déficit fonctionnel permanent (DFP) avec un minimum de 2 800 euros.

Le PSVT est devenu récemment PESVT (E pour exceptionnel) et peut désormais atteindre 30 000 euros tout en permettant l'octroi d'indemnités forfaitaires aux proches des victimes en fonction du lien de parenté.

Pour ce qui concerne les victimes d'infractions de droit commun commises à l'étranger, la procédure de réclamation est beaucoup plus complexe et coûteuse que pour le terrorisme. Elle s'effectue obligatoirement par la saisine de la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI), rattachée au Parquet de Paris, et engendre donc des frais de déplacement qui peuvent s'avérer très lourds, pour comparaître devant la commission, se présenter à des expertises médicales, etc.

Finalement, il faut remarquer l'existence d'une disposition légale qui date de 1990 et concerne les victimes civiles de guerre. Elles peuvent se voir attribuer le statut de ressortissant de l'Office national des anciens combattants (ONAC) ou de pupille de la Nation pour les enfants, ainsi que des droits aux soins, appareillages médicaux et une pension qui serait gérée par le FGTI.

Pour mémoire, nous rappellerons que le MAEDI, publie sur son site une brochure intitulée « Être victime à l'étranger » dont les fiches 2, 12, 13 et 14 ont un lien direct avec notre sujet et ont aussi bénéficié de quelques apports rédactionnels du FGTI que nous remercions.

(Rapporteur : Jean-François BERTE)

CENTRE DE CRISE ET DE SOUTIEN (CdCS)

Directeur du CdCS, M. Patrice PAOLI

La lettre « S » qui s'est ajoutée à l'abréviation du Centre de Crise « CdC » correspond à une mission de Soutien souhaitée par le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international assurant en amont une anticipation des crises à travers le monde, et en aval une stabilisation de celles-ci afin d'amorcer une action de soutien et de secours aux populations françaises résidentes dans le pays déstabilisé par ladite crise.

Les crises en cours

La première mission du CdCS est de déceler, selon une approche synthétique, les situations de fragilité dans certains états, facteurs de crises potentielles.

Nous assistons depuis 2014 à une accélération de crises locales ou internationales notamment à Kaboul, à Tripoli en Lybie, à Bamako, une prise d'otage à Sanaa au Yémen, au Burundi, à Sousse en Tunisie, à Bangkok, au Burkina Faso, en République centrafricaine, au Népal, et dernièrement à La Mecque en Arabie Saoudite.

Les situations qui prévalent en Syrie et en Irak ne faisant pas l'objet d'un traitement par les services du CdCS mais d'une surveillance particulière afin de cataloguer les risques terroristes qui en découlent et renforcer la vigilance adéquate.

Point de situation

- En **Égypte** avec plus de 6 000 français enregistrés, le risque est autant au cœur du Caire (attentat près du Consulat de France) que dans la Vallée du Nil avec une situation inquiétante dans le Sinai.

- À La Mecque en **Arabie Saoudite**, avec plus de 6 200 inscrits, l'incident des grues a fragilisé la situation sécuritaire.

- Au **Maroc** (53 000 inscrits), la découverte d'un réseau terroriste de 3 000 marocains qui souhaitent rejoindre les rangs de Jabhat Al-Nosra ou ceux de Daech dont une centaine serait de retour sur le territoire français, accentue davantage encore la vigilance.
- La **Tunisie** avec plus de 28 000 inscrits est ouverte à tous les risques et la fiche Conseil au Voyageurs est constamment révisée.
- Au **Mali**, au **Burkina Faso** et au **Tchad**, avec la présence de Boko Haram un risque accru pour les Français qui s'y trouvent.
- Il est à noter que la **Libye**, où très peu de Français résident encore est un foyer de crise qui peut s'étendre vers les pays limitrophes de sa frontière sud, plus généralement en Afrique subsaharienne, les pouvoirs en place peuvent faire face à une résurgence de coups d'État quand ils souhaitent prolonger leurs mandats, déstabilisant ainsi l'ensemble des pays africains de la zone subsaharienne.
- En **Turquie**, une menace potentielle de Daech aux portes de l'Europe nous oblige à redoubler notre vigilance.
- En **Asie**, de nouvelles opérations notamment les attentats du Bangladesh rappellent les modes opératoires utilisés par Daech.
- Aux **Maldives** ainsi qu'à **Bangkok**, les derniers attentats peuvent augmenter les tensions régionales par une dissémination des risques.
- Une criminalité accrue est à noter au **Venezuela** où une crise potentielle née du crime organisé peut s'installer dans la durée (4 meurtres commis dans le périmètre de l'Ambassade de France).
- Enfin en **Europe**, nous nous devons de trouver une réponse à la crise sécuritaire occasionnée par les nouveaux flux migratoires.
- Un lien serait aussi à établir entre certains dérèglements climatiques (sécheresse, inondations, cyclones, etc.) et leurs conséquences dans certains points du globe qui deviennent ainsi des zones « crisogènes ».

Catégorie des risques

1. **Les risques naturels sismiques ou météorologiques :**

- El Niño (sur la Côte Pacifique) au Pérou, en Équateur et au Chili
- dans la zone des Caraïbes on note des cyclones d'une rare violence
- une zone sismique activée par l'irruption du volcan en Équateur.

2. **Les risques politiques** qui se transforment aussi en crises humanitaires.

3. **Les risques sanitaires :**

- une vague de Dengue en zone équatoriale
- le MERS Coronavirus en Arabie Saoudite
- et le virus Ébola qui n'est pas encore totalement éradiqué.

Les missions du CdCS

1. La mise à jour permanente de la fiche « Conseils aux Voyageurs » en prenant en compte l'ensemble des paramètres, climatiques, sismiques, politiques et sanitaires, une extrême sérénité est nécessaire pour évaluer les risques dans certains pays, évaluations faites avec la prise en compte des avis professionnels des assureurs et voyagistes sans oublier le concours des élus de terrain consultés à cet effet.

Cet outil est en amélioration constante. Il est devenu l'un des sites les plus consultés de France avec plus de 8 millions et demi de visiteurs.

2. L'anticipation des crises.

Anticiper n'est pas prévoir, l'anticipation est la détermination d'un certain nombre de facteurs synthétisés pour remédier à une crise éventuelle et pour cela nous disposons de 3 moyens de mise au point :

- a) les moyens politiques, d'influence locale ou régionale
- b) les moyens militaires d'évaluation cartographique
- c) notre réseau diplomatique et consulaire qui sert à affiner notre évaluation même si

les moyens humains sont devenus trop rares. Pour cela, il est envisagé de revoir la formation du personnel de chancellerie qui deviendrait plus polyvalent en favorisant un travail en réseau.

- Le géo-référencement avec les nouvelles applications Agrafe et Phèdre, pour un géo-recensement et des cartes électroniques complètement informées.

- Le Portail Ariane qu'il faut faire connaître davantage en sollicitant tous les français qui voyagent à s'y inscrire, une campagne de sensibilisation sera lancée bientôt sur les chaînes TV et à travers les voyagistes.

- Un nouvel onglet a été créé sur le site Ariane concernant les voyages scolaires.

Comment renforcer les réponses aux crises ?

4 missions d'information ont été entreprises dans les postes dans les derniers mois et 5 nouvelles missions sont prévues dans les mois qui viennent pour vérifier le matériel et les systèmes liés à la sécurité des français établis à l'étranger :

- Des missions de conseil auprès des postes pour renforcer la connaissance et la mise en pratique des outils qui sont mis à leur disposition sont envisagées.

- Des sessions de formation en lignes sont créées.

- *Diplonet* pour affiner les réflexes de base à avoir face à une crise.

- Un livret sous forme de mémento de crise a été créé à l'adresse les ambassadeurs pour prévoir les 10 premiers réflexes à avoir en temps de crise.

- Une formation et des simulations de crises auxquelles participent tous les agents du Quai d'Orsay avec une panoplie d'outils adaptés à chaque identité de crise, suivie d'un retour d'expérience pour une meilleure synthèse de l'exercice.

- Et enfin une constante modernisation et amélioration des moyens de communication pour être prêt à répondre le plus efficacement aux crises qui mettent en danger les Français de l'étranger et les structures de la France dans le monde.

(Rapporteur : Jean-Louis MAINGUY)

CARTOGRAPHIE AU CdCS

Cartographe du CdCS du logiciel I4D, M. Julian MIRALLES

Le logiciel I4D de géo-référencement est un outil incontournable qui permet une réactivité dans l'instant et un gain de temps considérable en temps de crise, de quelque ordre qu'elle soit. Il s'agit de cartes géographiques numérisées contenant les informations, les lieux, et les adresses des membres de la communauté française inscrite au registre des Français résidant hors de France auprès de nos structures consulaires.

Rappel du contexte

Jusqu'à la fin de l'année 2014, nous ne disposions pas encore de cet outil aujourd'hui en voie de développement. Les cartes géographiques étaient saisies électroniquement mais aucune

information concernant nos concitoyens habitant la zone cartographiée n'était encore interactive et aucun échange avec d'autres services ne pouvait être opéré par voie électronique.

La saisie de toutes les données et informations des géo-références et localisations nous ont permis depuis, d'interagir avec d'autres données géographiques et électroniques sur bon nombre de villes ou de pays à travers le monde.

Toutes les informations (noms, adresses, contacts, métiers, composition de la famille etc...) peuvent dorénavant être regroupées en une seule carte et obtenues d'un seul clic.

Les plans des villes et cartes satellitaires qui n'étaient pas jusque-là de qualité, ont été remplacés par une nouvelle cartographie prise sur un fonds satellitaire de très haute définition qui permet un agrandissement de l'image pour plus de précision et une meilleure synthèse de tous les paramètres saisis en complément de la carte géographique.

Les objectifs du logiciel

Le 1^{er} objectif de ce logiciel est d'intégrer toutes les informations géo-localisées pour diffuser dans l'instant l'information et la partager avec les partenaires du MAEDI pour mieux préparer la réponse adéquate à la crise en cours et assurer une protection immédiate aux populations françaises qui se trouvent inscrites dans le contexte de cette crise.

Le 2^e objectif est de localiser nos ressortissants par un géo-recensement pour pallier le manque d'exactitude des renseignements dont disposaient jusque-là nos postes.

Le 3^e objectif de ce logiciel est de pouvoir faire apparaître dans l'instant la présence dans un périmètre donné des médecins, chefs d'îlots et points de regroupements, etc. pour une meilleure gestion de la crise en cours. 80 postes sur 220 ont déjà fourni à ce jour le traçage des îlots sur les nouvelles cartes géographiques soit 1/3 de nos postes à l'étranger.

La saisie de toutes les informations complémentaires est actuellement en cours, et les cartes de toutes les villes du monde dans lesquelles résident des Français devraient être complétées et prêtes à être exploitées avant la fin de l'année 2016.

A partir de janvier 2016 chaque Français résidant à l'étranger devrait pouvoir se géo-localiser en se connectant personnellement sur l'adresse de ce logiciel via le site de son consulat.

Conclusion sur cet outil

Le géo-référencement et cette nouvelle cartographie intelligente permettra d'être réactif aux différents scénarios des crises internationales et répondre dans l'instant par une mobilisation ciblée en fonction des paramètres de situation.

Le but de ce logiciel n'est pas de résoudre toutes les crises, mais de permettre de nous adapter à la nature de la crise en cours, munis de toutes les informations nécessaires pour prendre dans l'urgence les décisions les plus adaptées et assurer à nos ressortissants le maximum de sécurité et de protection.

(Rapporteur : Jean-Louis MAINGUY)



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.1/15.10

Objet : Crises et médias

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

- que le rôle des médias est essentiel dans la couverture des crises à l'étranger ;
- que la sécurité des Français établis hors de France ainsi que les intérêts français à l'étranger sont une priorité ;
- que certaines informations véhiculées par les médias peuvent les mettre en danger ;

Demande :

Que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- sensibilise ces médias sur l'importance de préserver la sécurité de nos compatriotes dans le traitement et la diffusion de l'information.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.2/15.10

Objet : Journée du Chef d'Îlot

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

- que les Chefs d'Îlots et leurs suppléants souffrent d'un déficit de visibilité de la part des Français résidant dans leurs îlots respectifs ;
- que les Français de l'étranger pourraient être mieux sensibilisés et informés quant à leur sécurité dans leur pays de résidence ;
- que le personnel médical et paramédical, les bénévoles et le monde associatif au service de la communauté française établie hors de France doivent être sensibilisés au rôle des Chefs d'Îlots ;

Demande :

Que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- mette en place une « Journée du Chef d'Îlot » dans tous les Consulats concernés par la sécurité et l'ilotage.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.3/15.10

Objet : Fonds de Garantie des actes de Terrorisme et autres Infractions (FGTI)

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

- que les possibilités d'indemnisation des victimes et de leurs ayant-droits par le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres infractions sont largement méconnues de nos compatriotes ;
- que les conditions de mise en œuvre de la procédure indemnitaire, en particulier pour les victimes des infractions de droit commun, sont complexes et coûteuses ;

Demande :

- que des mesures soient prises auprès de notre réseau diplomatique et consulaire afin de faire connaître l'existence de cet organisme et des garanties qu'il offre ;
- que les conditions de saisine de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI) par les Français de l'étranger victimes d'infractions de droit commun soient simplifiées et gratuites.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.4/15.10

Objet : Émission d'un passeport de service à l'adresse des Conseillers AFE

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

- que les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger sont élus dans des circonscriptions composées de plusieurs pays (de 1 à 36) dans lesquels ils doivent pouvoir se rendre pour aller au contact des Français qui y résident ;
- que les conditions sécuritaires qui prévalent dans certains des pays de leurs circonscriptions les obligent à redoubler de précaution lors des contrôles à l'intérieur de ces pays ou lors du passage des frontières ;
- que ces déplacements sont à considérer comme autant de missions officielles entreprises par un élu de la République pour se mettre à l'écoute de ses compatriotes et accomplir ainsi la mission pour laquelle il a été élu ;

Demande :

- que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international émette à l'adresse de chaque Conseiller à l'AFE un passeport de service, afin de faciliter l'accès aux frontières des pays d'une même circonscription et l'obtention des visas nécessaires à leur mission et séjour dans lesdits pays.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		42
Nombre de voix « contre »		25
Nombre d'abstentions		4

RÉPONSE



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.5/15.10

Objet : Sensibilisation des élus consulaires à la confidentialité

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

- que les Conseillers consulaires participent à des réunions dans lesquelles sont parfois abordés des thèmes dont la confidentialité peut avoir un impact sur la sécurité de nos compatriotes ;

Demande :

- que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international sensibilise l'ensemble des Conseillers consulaires sur la confidentialité à travers une fiche pratique rappelant les bases de cette notion.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		46
Nombre de voix « contre »		10
Nombre d'abstentions		6

RÉPONSE



Assemblée des Français de l'Étranger
23^{ème} session
5-9 octobre 2015

Paris, le 9 octobre 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Motion : SEC/M.1/15.10

Objet : Sécurité à Madagascar

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

- la dégradation des conditions de sécurité à Madagascar ;
- la multiplication des agressions et des meurtres dont ont été victimes des compatriotes résidents ou de passage sur la Grande Île ;
- le développement du sentiment d'insécurité ressenti par nos compatriotes ;

Demande :

Au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- d'insister auprès des autorités locales sur la nécessité de renforcer la sécurité de nos compatriotes ;
- d'assurer le suivi et de veiller à l'aboutissement des procédures judiciaires ;
- de s'assurer de la mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation des victimes auprès du FGTI.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

RÉPONSE